



Dans le canton de Zurich, l'acquisition de nouveaux Rottweilers est interdite à partir du 1er janvier 2025.

Interdiction de la race Rottweiler dans le canton de Zurich

Le gouvernement du canton de Zurich a interdit l'acquisition de nouveaux Rottweilers à partir du 1er janvier 2025. Cette décision est motivée par le tragique incident survenu à Adlikon en octobre dernier, au cours duquel un Rottweiler a gravement blessé plusieurs personnes, dont deux enfants. Cet incident est très grave et regrettable, mais n'a rien à voir avec la race en elle-même.

La Société Cynologique Suisse SCS souligne que l'interdiction n'est qu'une lutte contre les symptômes. La raison du comportement horrible du chien en question n'est pas à chercher dans son appartenance à une race, mais dans la détention de l'animal et dans le sérieux de ses vendeurs et acheteurs dans le traitement de tels chiens.

La SCS regrette vivement que la réaction politique excessive du gouvernement cantonal zurichois stigmatise une fois de plus une race sans s'attaquer à la racine du véritable problème. L'interdiction provient des mêmes cercles qui, après le terrible incident mortel des «chiens mordant» à Oberglatt en 2006, ont introduit l'obligation de suivre un cours ADC en 2008 et l'ont supprimée en 2016.

Ce n'est pas l'interdiction de certaines races qui peut empêcher de tels incidents à l'avenir, mais seulement une formation et une préparation adéquates des propriétaires de chiens ainsi que des difficultés d'importation de chiens de race de l'étranger, en particulier de sources douteuses.

Société Cynologique Suisse SCS

Hansueli Beer Président